

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DICRET N° 92-326 du 26 Novembre 1992

~~Portant abrogation du Décret N° 89-231~~
du 15 Juin 1989 portant nomination de
Directeurs au Ministère de l'Industrie
et de l'Energie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 89-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 89-231 du 15 Juin 1989 portant nomination de Directeurs au Ministère de l'Industrie et de l'Energie ;
- VU le Décret N° 90-591 du 13 Décembre 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-118 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministères ;
- VU le Décret N° 92-46 du 3 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;
- PUR proposition du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Octobre 1992.

D E C R E T :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 89-231 du 15 Juin 1989 portant nomination de Directeurs au Ministère de l'Industrie et de l'Energie en ce qui concerne Madame ALIMI Abida, Messieurs Gabriel DANDOU-LOKO SOU, François CHEDE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOULO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,

Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Energie, des Mines
et de l'Hydraulique,

Aurelien HOUESSOU

Ampliations : PR 5 AN 4 CS 2 IECNER 4MEH 4 AUTRES MINISTRES 18
SFG 4 DE-CCF-DSOV-TCF-DI 5 DAN-AN-DLC 3 DCCT-GCONB-IGAA 3
UNB-FASJEP-ENA 3 J.O. 1.-